Module 6 : Coordination avec les acteurs extérieurs

Feuillet d'information: Cartographie des acteurs concernés

La cartographie des acteurs concernés est un outil visuel permettant de décrire ces relations. Elle peut vous aider à recenser et à mieux comprendre les acteurs avec lesquels vous interagissez actuellement et à recenser d'éventuels nouveaux acteurs ainsi que les nouvelles relations que vous pourriez vouloir explorer à l'avenir.

Tâches:

- 1. Recensez les acteurs concernés: notez sur des Post-its les acteurs extérieurs avec lesquels vous et vos collègues de la protection de l'enfance êtes en contact, tels que les autorités nationales, les organismes des Nations Unies, les ONG internationales et nationales, les organisations de la société civile ou les parties au conflit. Affichez les Post-its sur le tableau et tracez des lignes pour décrire les relations de chaque acteur avec la protection de l'enfance ou la mission et celles qui existent entre les différents acteurs. Vous pouvez utiliser des lignes en pointillés pour indiquer les relations ténues.
- 2. Analysez les acteurs et les relations en discutant des questions suivantes :
 - a. <u>Relations existantes</u>: avec quels acteurs extérieurs le personnel chargé de la protection de l'enfance interagit-il principalement ? Se coordonne-t-il avec les «bons» acteurs ? Pourquoi ou pourquoi pas ?
 - b. <u>Nouvelles relations</u>: avec quels autres acteurs le personnel chargé de la protection de l'enfance devrait-il établir une coordination en matière de protection de l'enfance, en raison de leur expertise technique, de leur couverture géographique ou d'autres facteurs?
 - c. <u>Coordination entre les acteurs</u> : les acteurs concernés coordonnentils leur action assez efficacement pour garantir des réponses

Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

Module 6 : Coordination avec les acteurs extérieurs

adéquates et prévenir les violations ? Que peuvent faire le personnel chargé de la protection de l'enfance pour améliorer cette coordination ?

3. Soyez prêts à exposer vos conclusions en plénière dans 40 minutes.